

FICHE PLANNING DES MERCREDIS MARS 2026

(Retour du planning au plus tard le 20 février 2026)

Nom Prénom de l'enfant	
Classe	

Fonctionnement du Centre de loisirs des mercredis

- ✓ Il est impossible d'arriver pour le déjeuner.
- ✓ Si votre enfant n'est pas prévu au périscolaire et que vous avez besoin de le déposer avant 9h00 ou le laisser après 17h00, merci de contacter le secrétariat enfance.
- ✓ Vous pouvez déposer votre enfant en journée de Centre de loisirs **à partir de 9h00 et ce jusqu'à 9h45** et vous pouvez récupérer votre enfant **à partir de 16h30 jusqu'à 17h00**. En dehors de ces horaires, le péri-loisirs vous sera facturé.
- ✓ Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement.

	Péri loisirs Matin 7h00 – 9h00	Matin 9h00 – 12h00	Repas 12h00 – 13h30	Après midi 13h30 – 17h00	Péri loisirs Soir 17h00 – 19h30
Mercredi 4 mars 2026					
Mercredi 11 mars 2026					
Mercredi 18 mars 2026					
Mercredi 25 mars 2026					

Condition d'annulation d'un mercredi :

Les annulations de repas et d'inscriptions en centre de loisirs non signalées **avant le lundi 16h00** seront facturées.

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Date et Signature

.